

1. Le commissaire-priseur désigne à la fois l'opérateur de ventes volontaires déclaré auprès du CONSEIL DES VENTES VOLONTAIRES qui organise la vente des lots à titre volontaire et la personne physique ou morale titulaire de l'office de commissaire-priseur judiciaire qui organise la vente des lots à titre judiciaire.

2. Conformément à la loi, les indications portées sur la liste de vente ou le catalogue engagent la responsabilité du commissaire-priseur et de ses experts, lesquels garantissent l'authenticité des lots mis en vente, sous réserve des rectificatifs annoncés au moment de la présentation des lots et portés au procès-verbal de la vente. Les attributions ont été établies compte tenu des connaissances scientifiques et artistiques à la date de la vente. **Une exposition préalable permet aux acquéreurs de se rendre compte de l'état des biens mis en vente, il ne sera admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée, notamment pour les restaurations et les accidents.**

Les reproductions au catalogue ou sur Internet des œuvres sont aussi fidèles que possible, une différence de coloris ou de tons étant néanmoins possible. Les dimensions et poids ne sont donnés qu'à titre indicatif.

3. Le commissaire-priseur dirige la vente de façon discrétionnaire en respectant les usages établis. Le commissaire-priseur se réserve le droit d'organiser les enchères de la façon la plus appropriée, de déplacer certains lots lors de la vente, de retirer tout lot de la vente, de réunir ou de séparer des lots.

4. La vente est conduite en EUROS et **les enchères qui sont formées sont annoncées par le commissaire-priseur hors frais et hors taxe**. Les enchérisseurs sont réputés ne pas ignorer ni les frais, ni les taxes applicables aux adjudications. Ils sont mentionnés dans le catalogue et les annonces de vente, et annoncés par le commissaire-priseur au début de la vente.

5. **Le plus offrant et dernier enchérisseur sera l'adjudicataire**. En cas de contestation au moment des adjudications, c'est-à-dire s'il est établi que deux ou plusieurs enchérisseurs ont simultanément porté une enchère équivalente, soit à haute voix, soit par signe, soit par internet et réclament en même temps cet objet, après le prononcé du mot « adjudgé », ledit objet sera immédiatement remis en vente au prix proposé par les enchérisseurs et tout le public présent sera admis à enchérir à nouveau.

6. **FRAIS ET CONDITIONS DE MAGASINAGE** : Dès l'adjudication prononcée, **les achats sont sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire**. Il appartient aux adjudicataires de faire assurer leurs lots dès l'adjudication. Il est conseillé aux adjudicataires de procéder à l'enlèvement de leurs lots dans les meilleurs délais afin d'éviter les frais de manutention et de gardiennage qui sont à leur charge. Sauf indication contraire, les objets vendus sont conservés gracieusement jusqu'à 30 jours après la vente. Au-delà, le Commissaire-Preneur se réserve le droit de procéder à une **facturation au titre de frais de gardiennage**, par lot et par jour : 5€ HT pour les objets ou tableaux et 10€ HT par meuble. Les frais de gardiennage peuvent être majorés en fonction de la valeur ou de l'encombrement du lot. **Le magasinage n'engage pas la responsabilité du commissaire-priseur à quelque titre que ce soit.**

Nous vous informons que tout lot qui ne serait pas retiré dans un délai d'un an à compter du jour de l'adjudication sera réputé abandonné et sa propriété transférée à l'Hôtel des ventes de Châtellerault à titre de garantie pour couvrir les frais de gardiennage.

7. **La vente est faite expressément au comptant. L'adjudicataire paiera au commissaire-priseur le prix principal de son enchère augmenté des frais. Les frais sont différents selon que le lot est mis en vente à titre judiciaire ou volontaire et que l'acquisition est faite en salle ou par internet.**

- Pour les lots mis en vente à titre judiciaire, les frais sont de 14,28% TTC (TVA : 20 %)

- Pour les lots mis en vente à titre volontaire, les frais sont fixés par le commissaire-priseur à 23% TTC (TVA : 20%)

- Pour les lots volontaires acquis via interencheres-live.com, les frais habituels sont majorés de 1,80% TTC (soit 1,5 % HT) et 60 € HT uniquement pour les véhicules.

- Pour les lots judiciaires acquis via interencheres-live.com, les frais habituels sont majorés de 1,80% TTC (soit 1,5 % HT) et 60 € HT uniquement pour les véhicules.

Aucun lot ne sera remis aux acquéreurs avant l'acquittement de l'intégralité des sommes dues. **Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé auprès de Maître Sabourin ou l'Hôtel des ventes de Châtellerault ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier TEMIS.** Tout acquéreur de l'union européenne, assujéti à la T.V.A., doit, au moment de la vente, indiquer **son numéro d'identification** en vue d'une livraison intra-communautaire et **justifier de l'expédition vers l'autre état membre** ; dès l'adjudication prononcée, il doit régulariser sa situation auprès du commissaire-priseur.

EXPORTATION : Les achats sont réglés TTC en totalité et par virement. L'acquéreur non communautaire doit signaler, immédiatement après la vente, son intention d'exporter et dispose d'un **délai de 30 jours** pour faire parvenir les justificatifs de l'exportation. Le remboursement de la TVA s'effectuera **UNIQUEMENT** selon les conditions ci-dessous (l'absence d'un de ces documents empêche le remboursement) : - Les marchandises doivent être exportées dans le mois qui suit la vente. - Bordereau d'adjudication établi au nom et à l'adresse de l'acquéreur étranger. - Réception de l'original de l'imprimé EX A avec la mention ECS SORTIE délivré par le transitaire ou les douanes. Le commissaire-priseur décline toute responsabilité sur les conséquences juridiques et fiscales d'une fausse déclaration de l'acquéreur.

8. Les paiements en espèces sont plafonnés à :

- 1.000 EUR frais et taxes comprises pour les particuliers et professionnels ressortissants français. Si le bordereau dépasse ce montant, aucune espèce ne pourra être acceptée.

- 15.000 EUR frais et taxes comprises pour les particuliers ressortissants étrangers sur présentation de leurs papiers d'identité.

9. Les clients non-résidents en France ne pourront prendre livraison de leurs achats qu'après un règlement bancaire par virement international SWIFT.

10. En cas de paiement par chèque non certifié, le commissaire-priseur se réserve le droit de différer la délivrance des lots adjudgés jusqu'à l'encaissement effectif du chèque. **Il est conseillé aux acheteurs d'obtenir de leur banque une lettre accreditative pour**

la valeur avoisinant le montant de leurs achats et de la produire au moins 48 h avant la vente ou encore de régler par virement domestique SEIPA.

11. Ordres d'achat. Le commissaire-priseur et les experts se chargent d'exécuter gratuitement les ordres d'achat qui leur sont confiés, en particulier par les clients qui ne peuvent pas assister à la vente. Les ordres d'achat doivent être impérativement formulés par écrit et accompagnés d'un relevé d'identité bancaire et de la copie recto verso de 2 pièces d'identité au nom de l'acheteur (passeport, carte d'identité ou permis de conduire). Les ordres d'achat sont une facilité pour les clients. Le commissaire-priseur ne peut être considéré comme responsable pour avoir manqué d'exécuter un ordre par erreur ou pour toute autre cause.

La prise en compte des ordres ou demandes d'appels téléphoniques reçus moins de 48 h avant la vente ne sont pas garantis.

12. Enchères par téléphone uniquement pour les lots d'un montant minimum déterminé par le commissaire-priseur (généralement 200/300 € minimum) : Si vous souhaitez enchérir par téléphone, veuillez en faire la demande par écrit accompagnée d'un relevé d'identité bancaire et de 2 copies de 2 pièces d'identité, au plus tard 24 heures avant la vente. **Le commissaire-priseur décline toute responsabilité en cas de mauvais fonctionnement ou de non-obtention de la ligne téléphonique.**

13. Expédition des lots achetés à distance : L'Hôtel des ventes ne fait pas d'emballage, pour l'expédition, nous vous suggérons les sociétés de transport suivantes, il vous suffira de leur transmettre par mail votre bordereau acheteur, pour obtenir un devis de la prestation.

- **MAIL BOXES ETC. 2979 (MBE)** sauf pour les meubles : +33 (0)5.49.13.03.51 - mbe2979sdv@mbefrance.fr
- **EMBALLAGE ET TRANSPORT DE L'OUEST** : +33 (0)6.64.32.50.22 - exploitation.emb.ett@gmail.com
- **LOGISTIQUE TRANSPORT SERVICES ENCHÈRES** : +33 (0)6.72.18.36.54 - contact@ltse.fr

Les lots les plus encombrants tels que les meubles seront à faire enlever par le transporteur de votre choix. Voici les coordonnées de ceux qui ont l'habitude de travailler avec nous, n'hésitez pas à leur demander un devis :

- **EMBALLAGE ET TRANSPORT DE L'OUEST** : +33 (0)6.64.32.50.22 - exploitation.emb.ett@gmail.com
- **LOGISTIQUE TRANSPORT SERVICES ENCHÈRES** : +33 (0)6.72.18.36.54 - contact@ltse.fr
- **ART TRANSPORTS BERNARD** au 06.50.82.45.15 ou le 05.63.02.66.55 art.transportsbernard82@gmail.com
- **CHARTIER** 06.07.72.66.78 - georgesoma@hotmail.fr
- **SAS BBTV – M. BERTHEAU Claude** – Richelieu 37120 - 06.28.05.51.22 - bb.transport.vente@gmail.com
- **Déménageurs GIBOUIN** - (05.49.73.97.11) (rotations régulières Poitiers/Paris/Bordeaux)
- **EXPRESS MELUSIN – M. DUVERGER** – Rouillé 86480 – 06.26.78.94.99 – express-melusin@orange.fr
- **TRANSPORTS TRANS ART SPECIAL M. Mazzola** : 06.99.36.57.30 transartspecial@orange.fr
- **TRANSPORTS MAURAN** : 06.64.64.52.96 - transport.mauran@gmail.com
- **TRANSPORTS TAO – M. Jacques CAPECCHI** : 06.03.24.43.17 tao.transport@yahoo.fr
- **ROGER NET SERVICE** : 07.85.01.34.71 - rogernet-service@orange.fr

14. INCIDENTS DE PAIEMENT – Fichier des restrictions d'accès des ventes aux enchères (TEMIS)

« Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé après de Maître Sabourin ou l'Hôtel des ventes de Châtellerault ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») mis en œuvre par la société Commissaires-Priseurs Multimédia (CPM), société anonyme à directoire, ayant son siège social sis à (75009) Paris, 37 rue de Châteaudun, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 437 868 425.

Le Fichier TEMIS peut être consulté par tous les structures de vente aux enchères opérant en France abonnées à ce service. La liste des abonnés au Service TEMIS est consultable sur le site www.interencheres.com, menu « Acheter aux enchères », rubrique « Les commissaires-priseurs ».

L'inscription au Fichier TEMIS pourra avoir pour conséquence de limiter la capacité d'enchérir de l'enchérisseur auprès des Professionnels Abonnés au service TEMIS. Elle entraîne par ailleurs la suspension temporaire de l'accès au service « Live » de la plateforme www.interencheres.com gérée par CPM, conformément aux conditions générales d'utilisation de cette plateforme.

Dans le cas où un enchérisseur est inscrit au Fichier TEMIS, Maître Sabourin ou l'Hôtel des ventes de Châtellerault pourront conditionner l'accès aux ventes aux enchères qu'ils organisent à l'utilisation de moyens de paiement ou garanties spécifiques ou refuser temporairement la participation de l'Enchérisseur aux ventes aux enchères pour lesquelles ces garanties ne peuvent être mises en œuvre.

Les enchérisseurs souhaitant savoir s'ils font l'objet d'une inscription au Fichier TEMIS, contester leur inscription ou exercer les droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition dont ils disposent en application de la législation applicable en matière de protection des données personnelles, peuvent adresser leurs demandes par écrit en justifiant de leur identité par la production d'une copie d'une pièce d'identité :

- **Pour les inscriptions réalisées par Maître Sabourin et l'Hôtel des ventes de Châtellerauld** : par écrit auprès de Maître Sabourin ou l'Hôtel des ventes de Châtellerauld, 6 rue du Cognet 86100 CHÂTELLERAULT

- **Pour les inscriptions réalisées par d'autres Professionnels Abonnés** : par écrit auprès de Commissaires-Priseurs Multimédia 37 rue de Châteaudun, 75009 Paris ou par e-mail contact@temis.auction.

L'Enchérisseur dispose également du droit de saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07, www.cnil.fr] d'une réclamation concernant son inscription au Fichier TEMIS. Pour en savoir plus sur le Fichier TEMIS, l'enchérisseur est invité à consulter nos conditions générales de ventes.

Les notifications importantes relatives aux suites de l'adjudication seront adressées à l'adresse e-mail et/ou à l'adresse postale déclarée par l'enchérisseur auprès de la structure lors de l'adjudication. L'enchérisseur doit informer Maître Sabourin ou l'Hôtel des ventes de Châtellerauld de tout changement concernant ses coordonnées de contact. »

Dans le cadre de nos activités de ventes aux enchères, notre maison de ventes est amenée à collecter des données à caractère personnel concernant le vendeur et l'acheteur. Ces derniers disposent dès lors d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition sur leurs données personnelles en s'adressant directement à notre maison de ventes. Notre OVV pourra utiliser ces données à caractère personnel afin de satisfaire à ses obligations légales, et, sauf opposition des personnes concernées, aux fins d'exercice de son activité (notamment, des opérations commerciales et de marketing). Ces données pourront également être communiquées aux autorités compétentes dès lors que la réglementation l'impose.

14. Enchères en direct via le service Live du site interencheres.com

Si vous souhaitez enchérir en ligne pendant la vente, veuillez-vous inscrire sur www.interencheres.com et effectuer une empreinte carte bancaire (ni votre numéro de carte bancaire, ni sa date d'expiration ne sont conservés). Vous acceptez de ce fait que www.interencheres.com communique à Maître Sabourin et l'Hôtel des ventes de Châtellerauld, tous les renseignements relatifs à votre inscription ainsi que votre empreinte carte bancaire. L'étude de Maître Sabourin se réserve le droit de demander, le cas échéant, un complément d'information avant votre inscription définitive pour enchérir en ligne. Toute enchère en ligne sera considérée comme un engagement irrévocable d'achat.

Si vous êtes adjudicataire en ligne, vous autorisez Maître Sabourin et l'Hôtel des ventes de Châtellerauld, s'ils le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés :

Maître Sabourin et l'Hôtel des ventes de Châtellerauld ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

Ordres d'achat secrets via interencheres.com

Maître Sabourin et l'Hôtel des ventes de Châtellerauld n'ont pas connaissance du montant maximum de vos ordres secrets déposés via interencheres.com. Vos enchères sont formées automatiquement et progressivement dans la limite que vous avez fixée.

L'exécution de l'ordre s'adapte au feu des enchères en fonction des enchères en cours. Le pas d'enchère est défini par les intervalles suivants : jusqu'à 19€ : 5€, de 20€ à 199€ : 10€, de 200€ à 499€ : 50€, de 500€ à 999€ : 100€, de 1 000€ à 4 999€ : 200€, de 5 000€ à 9 999€ : 500€, de 10 000€ à 19 999€ : 1 000€, de 20 000€ à 49 999€ : 2 000€, de 50 000€ à 99 999€ : 5 000€, 100 000€ et plus : 10 000€.

Si vous êtes adjudicataire via un ordre d'achat secret, vous autorisez Maître Sabourin et l'Hôtel des ventes de Châtellerauld, s'ils le souhaitent, à utiliser votre empreinte carte bancaire pour procéder au paiement, partiel ou total, de vos acquisitions y compris les frais habituels à la charge de l'acheteur.

Ces frais sont majorés :

- Pour les **lots volontaires, majoration de 1.5% HT du prix d'adjudication** (soit +1,80% TTC).
- Pour les **ventes judiciaires**, catégorie meubles et objets d'art et matériel professionnel : 1,5% HT du prix d'adjudication (soit +1,80% TTC)
- Pour les véhicules, majoration de 60 EUR HT par véhicule (soit +72 EUR TTC dans les ventes judiciaires et volontaires par véhicule).
- Pour les ventes caritatives, pas de majoration des frais habituels.

Maître Sabourin et l'Hôtel des ventes de Châtellerauld ne peuvent garantir l'efficacité de ce mode d'enchères et ne peuvent être tenues pour responsables d'un problème de connexion au service, pour quelque raison que ce soit.

Pour l'achat des armes de catégories C , une pièce d'identité est exigée, de plus suivant le décret du 30 Juillet 2013 : un permis de chasse valide de l'année ou une licence de titre en cours de validité

Article 43 du décret du 30 Juillet 2013

L'acquisition par des personnes majeures des armes et de leurs éléments de la catégorie C et du 1° de la catégorie D est subordonnée à la présentation d'un permis de chasser délivré en France ou à l'étranger ou de toute autre pièce tenant lieu de permis de chasser étranger, accompagné d'un titre de validation de l'année en cours ou d'une licence en cours de validité d'une fédération sportive ayant reçu, au titre de l'article L. 131-14 du code du sport, délégation du ministre chargé des sports pour la pratique du tir ou du ball-trap.

Pour l'acquisition d'une arme de la catégorie C et du 1° de la catégorie D, la présentation de l'un des titres prévus à l'alinéa précédent supplée à la production du certificat médical prévu à l'article L. 312-6 du code de la sécurité intérieure.

Article 44 du décret du 30 Juillet 2013

Lorsqu'elle est faite en vue du transfert vers un autre État membre de l'Union européenne ou de l'exportation vers un pays tiers, l'acquisition des armes, munitions et de leurs éléments des 1°, 2°, 3° et 8° de la catégorie C n'est pas subordonnée à la présentation au vendeur d'un permis de chasser délivré en France ou à l'étranger ou de l'un des titres prévus à l'article L. 423-21 du code de l'environnement.

Cette acquisition est subordonnée à la présentation de l'autorisation d'exportation lorsqu'elle est exigible.

L'acquisition des armes du 3° de la catégorie C, ainsi que l'acquisition des armes et des munitions du 2° de la catégorie D, n'est pas subordonnée à la présentation de l'un des titres prévus au premier alinéa.

Si elle est faite par une association agréée pour la pratique du tir sportif ou par un exploitant de tir forain, l'acquisition des armes, des munitions ou de leurs éléments de la catégorie C n'est pas subordonnée à la présentation d'un permis de chasser délivré en France ou à l'étranger ou de l'un des titres prévus à l'article L. 423-21 du code de l'environnement.

L'adjudicataire devra également avoir ouvert son compte SIA au préalable, cette mesure est obligatoire pour que l'Hôtel des ventes puisse délivrer les armes des catégories B et C.

Pour les armes de catégorie B, l'acquéreur devra avoir un compte SIA dûment ouvert et avec une autorisation en cours de validité.

Il devra préalablement à la vente nous avoir adressé copie de sa Carte Nationale d'Identité ou de son Passeport, ainsi que copie de sa licence FFT en cours de validité et copie d'un justificatif de domicile.

Le compte SIA de l'acquéreur devra posséder un quota d'autorisation libre pour l'achat d'une arme de catégorie B.

Pour les armes de catégorie D, leur vente est réservée à un public majeur.

S'agissant d'armes d'occasion, les armes de chasse, de tir, ainsi que les cartouches sont vendues en l'état sans garantie de fonctionnement de l'étude ni de l'expert. Les armes ne pouvant être testées, le fonctionnement de ces dernières ne peuvent être garantis. Toutes les armes doivent faire l'objet d'une vérification avant toute utilisation par un armurier. Concernant le remontage des armes par les acquéreurs, aucune réclamation ne pourra être faite auprès de l'étude ou de l'expert en cas de manques ou d'accidents.

LES BIENS MIS EN VENTE

Les acquéreurs potentiels sont invités à examiner les biens pouvant les intéresser avant la vente aux enchères, ceux-ci étant toujours visibles en nos locaux ou ceux de l'expert, accessibles à tous que la vente soit une vente live ou online. Il appartient à l'enchérisseur éventuel de s'assurer de l'état des lots. Nos équipes sont à la disposition du public pour tout renseignement ou conseil.

Les descriptions des lots figurant sur le catalogue, les rapports d'état ou les étiquettes ainsi que les indications énoncées verbalement le cas échéant lors de la vente, ne sont que l'expression de l'opérateur de vente ou de son expert de leur perception du lot. Elles ne sauraient constituer la preuve d'un fait.

Les indications données par l'Hôtel des ventes ou son expert sur l'existence d'une restauration, d'un accident ou d'un incident affectant le lot sont exprimées pour faciliter son examen par l'acquéreur potentiel et restent soumises à son appréciation personnelle ou à celle de son expert. L'absence d'indication d'une restauration, d'un accident ou d'un incident dans le catalogue, les rapports d'état, les étiquettes ou verbalement, n'impliquent nullement qu'un bien soit exempt de tout défaut. Inversement la mention de quelque défaut n'implique pas l'absence de tous autres défauts.

Les photographies présentées sur les sites de vente ou en catalogues, et sur les plateformes intermédiaires n'ont pas de valeur contractuelle.

Les estimations sont fournies à titre purement indicatifs et ne peuvent être considérées comme un prix certain. Les estimations ne sauraient constituer une quelconque garantie. Les dimensions sont données à titre purement indicatif.

Concernant les armes, les catégories des armes sont mentionnés dans les descriptifs, il appartient à l'acheteur éventuel d'être en mesure de satisfaire aux conditions légales de leur possession. Un acheteur qui ne saurait présenter les documents idoines devra s'acquitter de son bordereau et remettre l'objet en vente.